


<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 8 décembre 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 10/12/2020 Reçu en préfecture le 10/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201208-CC_170_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 6 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 170/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 2 décembre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI.</p> <p>Suppléant : Dominique REY.</p> <p>Absents : Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence POZZO, Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>	

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Annulation des loyers et charges du fait de la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône, dont son article 5-1-1,
Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu la déclaration du Président de la République en date du 28 octobre 2020,
Vu la déclaration du Premier Ministre en date du 29 octobre 2020,
Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire.
Vu les baux signés avec les professionnels de santé des Maisons de vie 1 et 2 de la Semine,
Vu les baux signés avec les restaurateurs du bâtiment d'entrée de zone de la Semine (« le Chênali ») et de l'auberge de Sur Lyand,
Vu le bail signé avec l'agence de voyage hébergée dans le bâtiment d'entrée de zone de la Semine.

Considérant l'instauration d'un état d'urgence sanitaire.

Considérant qu'un cabinet hébergé par la CC Usse et Rhône à la Maison de vie 1 de la Semine, ainsi que les commerces dans le bâtiment d'entrée de zone de la Semine et au refuge de Sur Lyand subissent des impacts financiers non négligeables du fait de la seconde vague de pandémie.

Considérant leur demande d'aide auprès de la CCUR liée à une stricte réduction de leur activité.

La Vice-présidente propose que les loyers des professionnels de santé et entreprises suivantes soient annulés :

- Budget principal : Loyer de novembre 2020 soit :
 - o Restaurant « Auberge de Sur Lyand », Beccavin : loyer mensuel de 784,70 €.
- Budget annexe Maison de vie : Loyer de novembre 2020 soit :
 - o Maison de Vie 1 – Vanessa MORAND : loyer de 123,69 € et charges de 33,74 €.
- Budget annexe Zone de loisirs :
 - o Restaurant « Le Chênali », SARL KETOM : pour novembre 2020, loyer mensuel de 1 716,91 €, Licence IV pour 170,44 €,
 - o Agence de voyage, SARL AYVAD Voyages : pour novembre 2020, loyer mensuel de 280,09 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE que les loyers des professionnels de santé et entreprises suivantes sont annulés :

- Budget principal : Loyer de novembre 2020 soit :
 - o Restaurant « Auberge de Sur Lyand », Beccavin : loyer mensuel de 784,70 €.
- Budget annexe Maison de vie : Loyer de novembre 2020 soit :
 - o Maison de Vie 1 – Vanessa MORAND : loyer de 123,69 € et charges de 33,74 €.
- Budget annexe Zone de loisirs :
 - o Restaurant « Le Chênali », SARL KETOM : pour novembre 2020, loyer mensuel de 1 716,91 €, Licence IV pour 170,44 €,
 - o Agence de voyage, SARL AYVAD Voyages : pour novembre 2020, loyer mensuel de 280,09 €.

NOTIFIE cette délibération à la Trésorerie de Frangy-Seyssel et à la Préfecture de Haute-Savoie ainsi qu'au service comptable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

